

REGISTRE DES QUESTIONS

INFORMATIONS CONCERNANT L'ANNONCE

Collectivité :	Département de l'Aube
Type d'annonce :	Avis d'appel à la concurrence
Type de procédure :	Procédure adaptée ouverte pour un montant compris entre 90 000 HT et 221 000 euros HT
Référence :	25D0031
Date de mise en ligne :	Le mercredi 02 juillet 2025 à 12:40:01
Date de clôture :	Le lundi 15 septembre 2025 à 12:00:00
Titre :	Fourniture, impression et livraison d'enveloppes, de dossiers et prestations annexes pour les besoins des services départementaux et de la MDPH
Descriptif :	Groupement de commandes : Département de l'Aube (coordonnateur) / Maison Départementale des Personnes Handicapées de l'Aube (MDPH) Procédure adaptée en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 du Code de la Commande Publique Variante(s) : Non autorisées Durée : 12 mois à compter de la notification et reconductible 3 fois tacitement pour une durée de 12 mois

REGISTRE DES QUESTIONS / REPONSES REPONDUES

Questions / Réponses

[01/09/2025 à 10:11:38] Bonjour, je me permets de vous contacter car nous avons 2 questions avant de positionner notre offre :

- Ligne n° 2.8 (enveloppe A4 « documents confidentiels ASSMAT » - impression noir – recto avec découpe) : en quoi consiste la découpe ? (prédécoupe ? fenêtre ? perforation ?)
- Point 7 (Brochures de procès-verbaux): Combien de pages, s'agit-il vraiment d'un document tiré en un exemplaire ?

Merci d'avance pour vos retours.

Questions / Réponses

[02/09/2025 14:12:20] Bonjour,

Suite à 2 questions d'une entreprise, vous trouverez les réponses ci-dessous :

- Ligne n° 2.8 (enveloppe A4 « documents confidentiels ASSMAT » - impression noir – recto avec découpe) : en quoi consiste la découpe ? (prédécoupe ? fenêtre ? perforation ?)

Réponse : Il s'agit de découper la patte de l'enveloppe. Celle-ci est glissée dans des dossiers et utilisée comme pochette de stockage.

- Point 7 (Brochures de procès-verbaux): Combien de pages, s'agit-il vraiment d'un document tiré en un exemplaire ?

Réponse : Sur la base de l'estimation du DQE, le point 7 correspond à 184 pages en moyenne.

Le tirage prévu est de 1 exemplaire, avec possibilité d'un second.

Cordialement,

Le service marchés.

[13/08/2025 à 09:48:11] Bonjour,

Concernant la ligne 3.19 du CCTP, il s'agit d'un carnet 27 pages, mais il est composé de 1 couverture + 1 dessous + 3 intercalaires + 1 feuillet + 22 feuillets = soit 28 feuillets donc 56 pages ?

Merci d'avance

cordialement,

[20/08/2025 12:00:51] Bonjour,

Suite à une question posée par une entreprise, je vous prie de prendre en compte la réponse apportée et de télécharger le CCTP modifié.

Le carnet comporte 28 pages et non 56 pages. Le CCTP a été modifié en ce sens au point 3.19 à la page 6.

Cordialement,

Le service des marchés

[13/08/2025 à 09:47:46] Bonjour,

Concernant les lignes 3.13 et 3.14 du CCTP, il est indiqué « assemblage et collage des feuillets » mais de combien de feuillets s'agit-il ? De plus, si nous prenons l'annexe 4, nous avons l'impression d'avoir un feuillet A3 à plié en 2 ?

Merci d'avance

Cordialement,

Questions / Réponses

[20/08/2025 11:47:44] Bonjour,

Suite à une question posée par une entreprise, je vous prie de prendre connaissance de la réponse apportée et d'en tenir compte dans vos offres.

Concernant les lignes 3.13 et 3.14 du CCTP, les numéros de CERFA concernés sont mentionnés dans le bordereau des prix à la partie 5 - Dossier MDPH au niveau des prix 5.2 à 5.8. Les CERFA portent les n°15692*01 et 15685*01 et sont téléchargeables sur internet afin de connaître le nombre de feuillets à imprimer.

Cordialement,
Le service des marchés